



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE TRUILLOT (V.C.)
RUE FOUILLOUX (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Truillot et Fouilloux par la société Semofi – 565 rue des Vœux Saint-Georges – 94290 Villeneuve-le-Roi, agissant pour le compte du Grand Paris Aménagement – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy-le-Roi (réalisation de sondage par carottage),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **9 janvier 2023** jusqu'au **20 janvier 2023** les jours ouvrés de **8 heures 30 à 17 heures** à l'avancement du chantier :

- **Rue Truillot**
- **Neutralisation partielle de la chaussée** : la circulation alternée, gérée par piquets K10, se fera sur la partie de la voie restée libre, avec **limitation de vitesse à 30km/h**,
- **Rue Fouilloux** sur le tronçon compris entre la rue Truillot et le n°10 :
- **Neutralisation partielle de la chaussée** : la circulation alternée, gérée par piquets K10, se fera sur la partie de la voie restée libre, avec **limitation de vitesse à 30km/h**.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Semofi – 565 rue des Vœux Saint-Georges – 94290 Villeneuve-le-Roi

FAIT EN MAIRIE, LE 23 DEC. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 26 DEC. 2022